

En savoir plus :

Maurice E. Piat, fils cadet de Alix (née Koenig) et de Maurice Piat, est né à Moka le 19 juillet 1941. Après ses études secondaires au Collège du saint-Esprit, Quatre-Bornes, Ile Maurice, il entre au noviciat de la congrégation du Saint-Esprit en Irlande, où il fait sa profession religieuse le 8 septembre 1962. Ayant obtenu le diplôme de B.A. (Hons) de University College, Dublin, il est admis au Séminaire Pontifical Français à Rome et poursuit à l'Université Grégorienne des études de théologie, couronnées d'une licence de théologie (S.T.L.) en 1972. Puis, il se rend à Bangalore en Inde où il effectue un stage de trois mois de ministère. Auparavant, le 2 août 1970, Mgr Jean Margéot lui avait conféré la prêtrise.

Rentré le 30 décembre 1972 au pays, il est nommé professeur et catéchète au collège du Saint-Esprit, Quatre-Bornes. Il assumait simultanément, et dix années durant, la responsabilité des aspirants séminaristes au Foyer Monseigneur-Murphy, Vacoas, avec le père Denis Wiehe. Pour mieux remplir sa tâche de former des futurs prêtres et de les guider dans le discernement de leur vocation, il suit à Paris un cours spécialisé à l'Institut pour la Formation des Educateurs du Clergé de 1977 à 1979. A son retour, il exerce aussi le ministère paroissial, d'abord comme vicaire dominical à Saint-François-d'Assise, Pamplemousses, de 1979 à 1985, puis comme curé du Cœur-Immaculé-de-Marie, Rivière-du-Rempart, durant toute l'année 1986.

Toutefois, dès 1981, le père Maurice E. Piat tourne une page neuve de son ministère dans le diocèse. Ayant participé avec Mgr Jean Margéot à Kinshasa, Zaïre, à une session de pastorale sur la Nouvelle Image de la Paroisse et les Communautés Ecclésiales de Base, ce dernier le charge de mettre en œuvre, avec le concours d'une équipe, le projet pastoral du diocèse. Ce projet peut se définir comme le renouvellement des paroisses à travers les communautés ecclésiales de base. Dans le même souffle, l'Évêque le nomme Vicaire Épiscopal, chargé de la formation et de la coordination de la pastorale diocésaine.

Pour mener à bien ce programme diocésain à long terme, le père Piat et son équipe de collaborateurs s'installent au Thabor, Beau-Bassin. Ils y établissent un Centre de Formation. A partir de là, au fil des mois et des années, en s'entourant d'une communauté de laïcs, de prêtres et de religieuses, le père Piat élabore et met sur pied les différents parcours de formation destinés tant aux jeunes (Groupes 40) qu'aux animateurs adultes des petites communautés ecclésiales.

Mgr Maurice E. Piat est Évêque Coadjuteur depuis deux années lorsque le 15 mars 1993, le Saint-Siège annonce officiellement l'acceptation par le Pape du retrait du Cardinal Margéot du siège épiscopal de Port-Louis. Ce même jour, Mgr Piat devenait évêque résidentiel du diocèse de Port-Louis. Il nomme immédiatement ses deux vicaires généraux: Mgr Amédée Nagapen et l'abbé Adrien Wiehe.

Trois semaines plus tard, il constitue son conseil épiscopal en s'adjoignant – outre les vicaires généraux – huit vicaires épiscopaux responsables des secteurs majeurs de la pastorale diocésaine.

Répétant sa démarche du 11 avril 1991, il se rend à Sainte-Croix le dimanche 21 mars 1993. Après la célébration de la messe au milieu d'un grand concours de fidèles, il se rend au tombeau du Bienheureux Père Laval pour placer son épiscopat sous le patronage du «Saint de l'Ile Maurice».

Depuis son accession au siège de Port-Louis, l'Évêque a, en maintes occasions, manifesté l'orientation qu'il imprimera à ses fonctions de pasteur.

Prenant la succession du Cardinal Jean Margéot, et faisant état de l'héritage précieux et vital que lui lègue son prédécesseur, il souligne constamment la nécessité de vivre et d'agir dans un esprit de fidélité créatrice.

Dans ses messages de fraternité à ses compatriotes d'autres religions, l'Evêque n'a de cesse d'exprimer son désir de dialogue. Aux autorités civiles du pays, il insiste sur son souci d'aiguiller l'Église au service de la nation mauricienne tout entière. A cet effet, déclare-t-il, "à la suite du Cardinal Jean Margéot, je voudrais à mon tour mettre mon épiscopat au service du pays". Au sein du diocèse, il multiplie ses rencontres. Tantôt avec les prêtres, les religieuses, les laïcs regroupés au Conseil Pastoral, tantôt avec les enseignants, tantôt avec les dirigeants de mouvements et de commissions. Il multiplie aussi ses visites pastorales dans les régions rurales, à Rodrigues et à Agaléga, où il inaugure la Maison diocésaine. Partout et toujours, on le sent habité par le souffle de l'Évangile, par la détermination de marcher à la rencontre du Christ Jésus dans l'Église Mystère de Communion, de conduire son diocèse selon l'admirable enseignement de saint Ignace d'Antioche :

Le 18 mai 1997, Mgr Maurice E. Piat convoque un synode diocésain. Le synode se présente sous la forme d'une assemblée consultative constituée des forces vives des paroisses, mouvements et institutions. Cette assemblée a pour but de conseiller l'évêque sur des questions vitales pour la vie de l'Église à Maurice, Rodrigues et Agaléga. Après plus de deux années de rencontres, de réflexion et de partages, les assemblées synodales de Rodrigues et de Maurice ont abordé la phase finale de leurs travaux en l'an 2000. A Rodrigues, le document qui contient les propositions des Rodriguais a été remis à Mgr Piat le 15 août alors qu'à Maurice, l'assemblée synodale remet le document final le 9 décembre. La promulgation des décrets synodaux qui concernent Agaléga, Rodrigues et Maurice a lieu le 28 janvier 2001.

Mgr Maurice E. Piat a été Président de la Conférence Épiscopale des Iles de l'Océan Indien (C.E.D.O.I.) de 1996 à 2002. Il est élu membre du Comité Permanent du Symposium des Conférences Episcopales d'Afrique, de Madagascar et des îles adjacentes (S.C.E.A.M.) le 1er octobre 2000 à Rome, lors de l'Assemblée plénière du S.C.E.A.M.

En novembre 2000, il est fait citoyen d'honneur de la ville de Beau-Bassin/Rose-Hill, où il avait passé toute sa jeunesse.

Son souci constant pour l'éducation des jeunes se poursuit durant l'année 2001 avec la création de départements prévocationnels de certains collèges, de l'École pour la Solidarité et la Justice (E.S.J.), du collège Père Laval et de l'adoption au primaire de la pédagogie inclusive. En 1981, il accepte de participer à la réforme de l'Education instituée par le gouvernement d'alors qui, entre autres, donne accès au secondaire à tous les élèves prenant part aux examens du Certificat d'Etudes Primaires, et même à ceux qui ont échoué. Il revient à l'évêque de prendre de graves décisions dans le domaine de l'Education lorsque la Cour Suprême de Maurice décrète en novembre 2002 que le recrutement des élèves dans les collèges confessionnels sur la base de leur confession religieuse, est anticonstitutionnel. Au nom de la spécificité des écoles catholiques, Mgr Piat décide de faire appel au Conseil Privé de la Reine, qui confirme en décembre 2003, le jugement de la Cour Suprême.

Devant cette défaite, la pastorale éducative de Mgr Maurice E. Piat ne baisse pas les bras mais cherche au contraire à prendre un nouvel élan. Les collèges catholiques sont invités à rester dans l'esprit de la réforme de l'éducation nationale. De plus, quatre nouveaux collèges catholiques régionaux sont construits à travers l'île pour répondre à l'attente des plus démunis. Le critère d'admission dans les

collèges catholiques s'inspire du concept de « mixed abilities », qui leur permet d'accueillir des élèves de différents niveaux académiques.

Le 6 septembre 2006, la Citoyenneté d'Honneur de la Cité de Port-Louis a été octroyée à Mgr Maurice E. Piat pour sa contribution dans le domaine de l'éducation, au débat et au progrès social et à l'avancement religieux dans le pays.

En 2016, Mgr Maurice E. Piat, qui a fêté ses 75 ans le 19 juillet, soumet au pape François sa lettre de démission en tant qu'évêque de Port-Louis, selon la procédure établie dans l'Église. Mgr Maurice E. Piat se dit « détendu » et déclare qu'il continuera à diriger l'Église à Maurice jusqu'à ce que son successeur soit désigné. Concédant que c'est une nouvelle étape dans sa vie, Mgr Piat affirme que « *c'est l'Église le plus important* ».

Mais alors qu'il est en attente de la nomination de son successeur, Mgr Maurice E. Piat est créé cardinal par le pape François. C'est avec beaucoup de joie que toute l'île Maurice accueille cette nouvelle. L'évêque se rend à Rome pour le consistoire du 19 novembre 2016, accompagné d'une forte délégation mauricienne.

Et c'est autour du nouveau Cardinal que l'Église Catholique convie les Mauriciens au monument Marie-Reine-de-la-Paix, le dimanche 27 novembre 2016. Cette première messe du cardinal au pays a été concélébrée avec Son Excellence, le Nonce Apostolique, Mgr Paolo Gualtieri ainsi que les évêques de la région de l'Océan Indien. Mgr Gilbert Aubry, évêque de Saint-Denis, Mgr Denis Wiehé, évêque de Victoria, Mgr Alain Harel, évêque de Rodrigues, et Mgr Charles Mahavuzza, évêque des Comores, ont en effet tenu à faire le déplacement pour l'occasion. Deux évêques malgaches, Mgr Désiré Tsarahazana et Mgr Fabien étaient également présents.

Il a été élevé au rang de « Grand Officer of the Order of the Star and Key of the Indian Ocean » (GOSK) par le Président de la République de Maurice le 12 mars 2017.

Le 9 septembre 2019, le Cardinal Piat et les évêques de l'océan indien accueillent le pape François à Maurice pour une visite d'un jour. Lors de la messe que préside le pape à Marie-Reine-de-la-Paix, le Cardinal affirme l'engagement du diocèse à planter 100 000 arbres pour répondre à l'appel du Pape pour une écologie intégrale et pour écouter « les cris des pauvres et les cris de la Terre ».